



CONTRAT D'INTERFACE
ÉCOLE
POLYTECHNIQUE/POLYTECHNIQUE.ORG

Ecole polytechnique

**Modalités d'échanges de données
entre Ecole polytechnique et l'association Polytechnique.org**

TITRE

Contrat d'interface ÉCOLE POLYTECHNIQUE / Association Polytechnique.org

RÉSUMÉ

Modalités d'échanges de données entre l'Ecole polytechnique et l'association Polytechnique.org dans le cadre du partenariat liant les deux entités

VERSION	DATE	MODIFICATION
0.1	14/04/2015	Initialisation du document par le CIL
0.2	12/09/2016	Actualisation par DSI & président Polytechnique.org

Entre

L'Ecole polytechnique
Route de Saclay - 91128 PALAISEAU CEDEX
SIRET : 199 115 684 00011
Représentée par Jacques BIOT, son président

D'une part

Et

Association Polytechnique.org
Maison des Polytechniciens
12, rue de Poitiers
75007 PARIS
SIRET : 449 848 175 00039
Représentée par Nicolas IOOSS, son président

D'autre part

1 Objectifs du document

1.1 Contexte

Dans le cadre du partenariat Ecole polytechnique/Association Polytechnique.org, l'Ecole polytechnique fournit à l'association Polytechnique.org la liste des élèves et étudiants masters et doctorants admis à l'Ecole ainsi que la liste des élèves et étudiants diplômés. L'association met à disposition des élèves et étudiants un portail Web offrant divers services dont ceux tournés vers la recherche d'emploi

1.2 Objectifs

L'objectif du présent contrat d'interface est de déterminer les modalités de transmission par l'Ecole polytechnique à l'association Polytechnique.org des données relatives aux élèves et étudiants masters et doctorants admis à l'Ecole ainsi que la liste des élèves et étudiants diplômés.

1.3 Rédaction et mise à jour du document

Le contrat d'interface est rédigé en liaison avec le Correspondant Informatique et Liberté (CIL) de l'Ecole polytechnique (EP), le responsable des données de l'EP, le CIL de l'association Polytechnique.org et le responsable des données de l'association Polytechnique.org.

Le document est détenu par les responsables des données de l'Ecole, de l'association Polytechnique.org. Il peut être mis à disposition d'acteurs concernés sur demande.

2 Gestion de la relation Ecole polytechnique / Polytechnique.org

Cette partie identifie les personnes des Parties responsables des flux et les procédures d'échanges et de tous les contacts relatifs à l'application de la présente convention.

2.1 Correspondances des Parties

Les personnes à contacter dans le cadre de l'exécution de la présente convention sont :

2.1.1 Ecole polytechnique

Contact fonctionnel pour les élèves polytechniciens :

Nom et coordonnées :

- Anne GODRECHE, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
01 69 33 28 02/ anne.godreche@polytechnique.edu
- Jean-Baptiste BORDES, DIRECTEUR DELEGUE AU CYCLE INGENIEUR POLYTECHNICIEN
01 69 33 33 01/ jean-baptiste.bordes@polytechnique.edu

Contact fonctionnel pour les étudiants master et doctorants :

Nom et coordonnées :

- Alexandra BELUS, DIRECTRICE DELEGUEE AU PROGRAMME DOCTORAL
01 69 33 44 69/ alexandra.belus@polytechnique.edu

Contact fonctionnel pour les étudiants graduate degree :

Nom et coordonnées :

- Coline BRIQUET, DIRECTRICE DELEGUEE AU PROGRAMME GRADUATE DEGREE
01 69 33 39 37/ coline.briquet@polytechnique.edu

Contact fonctionnel pour les étudiants Bachelors :

Nom et coordonnées :

- Claire LENZ, DIRECTRICE DELEGUEE AU PROGRAMME BACHELOR
01 69 33 39 43/ claire.lenz@polytechnique.edu

Contacts techniques :

Nom et coordonnées :

- Gérard GUILLERM - responsable technique à DSI
01 69 33 99 03/ gérard.guillerm@polytechnique.edu

Contact Informatique et Libertés :

- Olivier BOSQUET, Correspondant Informatique et Libertés
01 69 33 38 39 / olivier.bosquet@polytechnique.edu

2.1.2 Association Polytechnique.org

Contact fonctionnel et technique :

Nom et coordonnées:

- Nicolas IOOSS
Président de l'association POLYTECHNIQUE.ORG
Maison des Polytechniciens
12, rue de Poitiers
75007 PARIS
infra@staff.polytechnique.org

Contact Informatique et Libertés :

- Raphaël Marichez
cil@staff.polytechnique.org

2.2 Processus de prise en compte des évolutions

Lors de la mise en œuvre de chaque évolution, soit technique, soit du type de données du fichier d'interface, le présent contrat d'interface est mis à jour par avenant signé des Parties. Un procès-verbal est alors établi.

Les délais de prise en compte des évolutions seront déterminés lors des réunions bilatérales selon la nature de l'évolution à prendre en compte. **Les délais de prise en compte d'une évolution ne pourront être inférieurs à un (1) mois.**

Les délais de mise à disposition de ces fichiers seront déterminés lors des réunions bilatérales de mise en place des évolutions.

3 Description des flux et des données

3.1 Périmètre de population

Les données échangées sont des données concernant les :

- Les élèves polytechniciens suivant une formation au sein de l'Ecole polytechnique
- Les étudiants en cycle master inscrit administrativement à l'Ecole polytechnique
- Les doctorants
- Les étudiants du programme graduate degree
- Les étudiants du programme bachelors
- Les élèves et étudiants diplômés, tous cycles confondus.

Elles sont fournies par l'Ecole polytechnique.

3.2 Flux sortants

L'Ecole polytechnique met à disposition de l'association Polytechnique.org les données relatives aux élèves et aux étudiants masters et doctorants. Ces données comportent les champs précisés dans le paragraphe 3.3.

Pour les élèves cette mise à disposition est organisée en 3 temps

1. chaque incorporation d'élèves, et au plus tard fin septembre, pour avoir connaissance de la liste des nouveaux élèves,
2. chaque jury de passage pour avoir connaissance des positions particulières (redoublement, démission, ...) des élèves en années 2 et 3
3. la fin des études des élèves pour avoir connaissance de l'obtention du diplôme et des corps d'état choisi en fin de 3^{ème} année (août 3A)

Les informations personnelles des élèves internationaux qui rejoignent l'Ecole en cours ou en fin de FMI sont transmises dès qu'elles sont disponibles et après recueil du consentement de ces derniers.

Les nom, prénom et civilité des élèves polytechniciens publiés au journal officiel sont transmis systématiquement à l'AX et à l'association Polytechnique.org en dérogation de la règle du recueil du consentement individuel. Ces informations sont utilisées par ces associations comme artefact pour créer la liste complète de la nouvelle promotion dans les annuaires qu'elles gèrent.

Pour les étudiants cette mise à disposition est effectuée en septembre après la rentrée scolaire

3.3 Les données

Les données échangées comprendront au maximum les éléments suivants :

- Nom de l'apprenant
- Prénom de l'apprenant
- Sexe
- Date de naissance
- Matricule de l'Ecole polytechnique
- Corps d'Etat choisi (si applicable)
- Nature du diplôme
- Année du diplôme
- Position particulière : redoublement, démission

3.4 Les supports de transmission des données

La transmission des données s'effectue par le truchement d'un portail de téléchargement en self-service accessible sur le réseau interne de l'Ecole par les seules personnes nommément désignées par l'association Polytechnique.org. Ce portail personnalisé affiche uniquement les informations visées au titre du présent protocole et uniquement celles des élèves et les étudiants ayant donné leur accord au moment de la consultation du portail.

En cas d'indisponibilité du portail, les données seront transmises sous forme de fichiers au format .xls pour les données structurées.

3.5 Sécurité, confidentialité

L'Ecole polytechnique et l'association Polytechnique.org en qualité de responsables de traitement de ces données, sont tenus, chacune en ce qui la concerne, de respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En conséquence, elles se chargent des démarches réglementaires liées à la déclaration ou la demande d'autorisation selon les cas, auprès de la CNIL.

Les transferts seront réalisés par portail de téléchargement en self-service par connexion avec identifiant et mot de passe personnel.

L'association Polytechnique.org s'engage à :

- Ne pas faire des données qui lui sont transmises d'autre usage que celui lié à l'activité de l'association,
- Détruire les fichiers transmis après importation dans sa base de données.

4 Exécution

4.1 Effet

Le présent contrat prend effet à la date de signature par les deux Parties

4.2 Résiliation

Le présent contrat peut être résilié en cas d'inexécution de l'une de ses obligations par l'une des parties, à la demande de l'autre partie restée sans effet, après mise en demeure adressée par courrier recommandé avec avis de réception.

Fait à Palaiseau, le 27 septembre 2016, en deux exemplaires originaux.

Ecole polytechnique
Jacques BIOT
Président

Association Polytechnique.org
Nicolas IOOSS
Président